

Éléments de contexte

La diversité du vivant décline globalement à un rythme sans précédent dans l'histoire humaine selon la plate-forme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES). Environ 1 million d'espèces vivantes seraient menacées et l'érosion des populations interviendrait à un rythme 100 à 1 000 fois supérieurs à ceux des précédents processus d'extinction.

L'IPBES considère la lutte contre la dégradation des terres comme prioritaire pour protéger la biodiversité et les services écosystémiques fondamentaux pour toute vie sur Terre en relation avec les objectifs de développement durable. Dans les zones sèches, cela garantirait non seulement l'avenir des écosystèmes, mais aussi le développement durable des sociétés humaines qui en dépendent étroitement.

La 15^{ème} Conférence des parties de la Convention sur la diversité biologique adoptera un nouveau cadre mondial post 2020 pour la biodiversité comme une première étape vers 2050 pour « vivre en harmonie avec la nature ». Les trois conventions de Rio traitent de questions d'environnement mondial qui constituent des préoccupations fondamentales : changements climatiques, perte de la diversité biologique et désertification. Les activités anthropiques y sont centrales à la fois pour les impacts qu'elles génèrent et les solutions qu'elles peuvent apporter. Perte de diversité biologique, changements climatiques et désertification sont interdépendants selon le [CSFD \(Comité scientifique français désertification\)](#), avec comme corolaire une mise en œuvre de solutions qui peut parfois produire des tensions et des contradictions : par exemple, la construction d'un barrage hydroélectrique, pour réduire le recours aux combustibles fossiles, peut avoir des impacts négatifs sur la biodiversité des rivières en aval. Sa durabilité dépendra des mesures de lutte contre la désertification en amont.

Lutte contre la désertification et biodiversité

Selon la CNULCD, la dégradation des sols a réduit la productivité de 23 % de la surface terrestre mondiale, et jusqu'à 577 milliards de dollars de récoltes mondiales annuelles sont menacés par la disparition des pollinisateurs.

Les trois quarts de l'environnement terrestre ont été considérablement modifiés par les activités humaines. L'abondance moyenne des espèces indigènes dans la plupart des grands habitats terrestres a diminué d'au moins 20 %, principalement depuis 1900. La dégradation des sols a réduit la productivité de 23 % de la surface terrestre mondiale, et la perte des pollinisateurs menace les cultures mondiales annuelles à hauteur de 577 milliards de dollars.

Toujours selon la CNULCD le changement d'affectation des sols est la principale cause directe de la perte de biodiversité, avec l'impact mondial relatif le plus important. La perte d'habitat étant le principal facteur d'extinction des espèces dans le monde, la conservation, la restauration et la gestion durable des habitats et des écosystèmes sont reconnues comme le moyen le plus efficace de protéger les espèces cibles existantes.

Il existe aussi de nouveaux outils promus par la CNULCD, la CDB et l'UICN, tels que les "autres mesures efficaces de conservation par zone" (OECM), qui désignent "une zone géographiquement définie autre qu'une aire protégée, qui est régie et gérée de manière à obtenir des résultats positifs et durables à long terme pour la conservation in situ de la biodiversité, avec les fonctions et services écosystémiques associés et, le cas échéant, les valeurs culturelles, spirituelles, socio-économiques et autres valeurs pertinentes au niveau local".

Travailler sur la biodiversité lors d'un atelier national Désertif'actions 2022

Question à traiter : dans quelle mesure l'agroécologie peut-elle être considérée comme solution pertinente face à la perte de diversité biologique ?

En savoir plus sur la Biodiversité :

- [Biodiversité et dégradation des terres – Fiche du CSFD](#)
- [Le site de la CDB](#)
- [Le site de l'UICN](#)
- [Le site de l'IPBES](#)